

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 26 SEPTEMBRE 2016 A 18H30
SOUS LA PRESIDENCE DE JACQUES JP MARTIN

16-158

OBJET : Création de 13 activités accessoires

Membres en exercice	90
Présents titulaires	72
Représentés	15
Absents	3

Votants	87
Abstention	1
Suffrages exprimés	86
Pour	85
Contre	1

Présents : Dominique ADENOT ; Caroline ADOMO ; Sophie AMAR ; Clémence AVOGNON ZONO ; Patrick BEAUDOUIN ; Jean-Philippe BEGAT ; Jacques Alain BENISTI ; Eric BENSOUSSAN ; Sylvain BERRIOS ; Jean-Luc CADEDDU ; Adrien CAILLEREZ ; Chantal CANALES ; Olivier CAPITANIO ; Chrysis CAPORAL ; Agnès CARPENTIER ; Pierre CARTIGNY ; Nicole CERCLEY ; Sabine CHABOT ; Brigitte CHAMBRE-MARTIN ; Michèle CHARBONNEL ; Sylvie CHARDIN ; Stéphane CHAULIEU ; Nicolas CLODONG ; François COCQ ; Thierry COUSIN ; Florence CROCHETON ; Isabelle DALLEAU ; Alain DEGRASSAT ; Pierre-Michel DELECROIX ; Carole DRAI ; Sylvain DROUVILLE ; Monique FACCHINI ; Christian FAUTRE ; Delphine FENASSE ; Benoît GAILHAC ; René GAILLARD ; Brigitte GAUVAIN ; Hervé GICQUEL ; Jean-Jacques GRESSIER ; Jean-Jacques GUIGNARD ; Delphine HERBERT ; Florence HOUDOT ; Laurent JEANNE ; Sengul KARACA ; Nassim LACHELACHE ; Laurent LAFON ; Dominique LE BIDEAU ; Patrick LE GUILLOU ; Pierre LEBEAU ; Charlotte LIBERT-ALBANEL ; Robin LOUVIGNÉ ; Anne-Marie MAFFRE-SABATIER ; Marie-Hélène MAGNE ; Jacques JP MARTIN ; Pascale MARTINEAU ; Michel OUDINET ; Gilles PANNETIER ; Mary-France PARRAIN ; Jean-Jacques PASTERNAK ; Alain PAVIE ; Henri PETTENI ; Régis PIO ; Christine RASETTI ; Yoann RISPAL ; Germain ROESCH ; Christel ROYER ; Christine RYNINE ; Igor SEMO ; Jean-Pierre SPILBAUER ; Annie TRICOCHÉ ; Jacqueline VISCARDI ; Valérie ZELIOLI.

Représentés : Thierry BARNOYER représenté par Jean-Luc CADEDDU ; Christian CAMBON représenté par Igor SEMO ; Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT ; Philippe CIPRIANO représenté par Agnès CARPENTIER ; Olivier DOSNE représenté par Jean-Jacques GRESSIER ; Michel DUVAUDIER représenté par Laurent JEANNE ; Jean-Philippe GAUTRAIS représenté par Dominique ADENOT ; Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO ; Marie KENNEDY représentée par Jean-Jacques GUIGNARD ; Gérard LAMBERT représenté par Christian FAUTRE ; Marc MEDINA représenté par Florence CROCHETON ; Vincent PINEL représenté par Isabelle DALLEAU ; Catherine PRIMEVERT représentée par Mary-France PARRAIN ; Sylvie TRICOT-DEVERT représentée par Nassim LACHELACHE ; Pascale TRIMBACH représentée par Patrick BEAUDOUIN

Absents : Catherine CHETARD ; Virginie TOLLARD ;

Jean-François VOGLIET
Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20160926-1116-158-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016

OBJET : Création de 13 activités accessoires

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial T10 dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret 2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activités des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et des ouvriers des établissements industriels de l'Etat

CONSIDERANT que la mise en place progressive de l'Etablissement public territorial (EPT) permet de proposer dans le cadre du projet d'administration une équipe de direction générale resserrée et de privilégier l'utilisation des capacités d'expertise présentes dans les villes,

CONSIDERANT que le dispositif adéquat prévu par la réglementation en vigueur est celui des activités accessoires qui permettent à l'EPT de bénéficier des compétences d'un Directeur général des services (DGS) ou Directeur général des services techniques (DGST) de chaque commune.

CONSIDERANT que le coût en année pleine, charges comprises de cette organisation est estimé à 94 000 euros,

Après l'avis favorable du Bureau du 07 septembre 2016,

Après l'avis favorable de la Commission Finances du 19 septembre 2016

DELIBERE,

AUTORISE le Président à créer à compter du 01/10/2016 13 activités accessoires de chargés de missions auprès du DGS de l'EPT exercées par un DGS, un DGST ou un cadre A de chacune des communes membres de l'EPT,

FIXE le montant de la rémunération mensuelle pour chacune des 13 activités accessoires au taux de 16,7% de l'indice brut 1015 de la fonction publique,

CHARGE le Président de nommer par arrêté individuel les titulaires de ces activités et de déterminer le détail des missions confiées.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

Jacques JP MARIN

Accusé de réception en préfecture
094200057941-20160926-1116-158-DE
Date de télétransmission : 04/10/2016
Date de réception préfecture : 04/10/2016